Septembre 2022

l'accent aigu

Quetigny Environnement

50éme numéro !

L'édito

Il y a 25 ans paraissait, au printemps 1997, le premier numéro de l'accent aigu. Depuis, sans la moindre interruption, ce journal est diffusé contre vents et marées à raison de 2 numéros par an. Même le COVID n'aura pas eu raison de notre détermination. ***Lire pages 2 et 3***

Dans ce numéro les dossiers chauds de l'été ...

Méga-bassine

Pour aller au-devant des sécheresses et pallier le manque d'eau en période d'étiage, agriculteurs et acteurs économiques usagers de l'eau des communes de Chevigny, Couternon et Quetigny envisagent un projet de stockage de l'eau dans une méga-bassine .

(pages 4,5 et 6)

Urbanisme

Quetigny-Environnement est signataire du manifeste d'associations de la métropole en faveur d'une autre pratique de la démocratie sur l'agglomération en matière d'urbanisme.

(pages 7 et 8)

Data center

Inscrite dans la ZAE (zone d'activité de Saint-Apollinaire) à proximité du lieu-dit Ferme de bois de Sully, l'édification d'un immense bunker informatique ne passe pas inaperçue.

(pages 9 et 10)

Sécheresse

Le panorama photographique de l'état inquiétant des cours d'eau dans le périmètre Quetigny/Chevigny/Couternon réalisé le samedi matin 13 août 2022 (avant l'apparition des premières pluies le dimanche 14 août dans l'après-midi).

(pages 18 et 19)

SOMMAIRE

4 *Méga-bassine dans l'Est dijonnais : ça ne coule pas de source !*

5 6 *L'exemple de la réserve d'eau de Fauverney*

7 8 *Urbanisme dans l'agglomération dijonnaise : une autre forme de la démocratie*

9 10 *Data center à Saint-Apollinaire : l'impact environnemental*

11 12 *Nuisances aériennes : peut-être du changement*

13 *Leçons de choses aux jardins familiaux ...c'est reparti !*

14 *Les brèves de l'accent aigu*

15 *Ici commence la mer Méditerranée...*

16 *Réchauffement climatique : chauffage central... place centrale !*

17 *"Notre maison brûle ... et nous regardons ailleurs ! "*

18 19 *4ème vague de chaleur ... Les cours d'eaux touchent le fond*

20 *Pollution lumineuse : on n'y échappe pas*

http:/quetigny.env.over-blog.org/

quetigny.env@gmail.com

25 ans déjà, 50 numéros plus tard...

Il y a 25 ans paraissait, au printemps 1997, le premier numéro de l'accent aigu. Depuis, sans la moindre interruption, ce journal est diffusé contre vents et marées à raison de 2 numéros par an. Même le COVID n'aura pas eu raison de notre détermination.

Dans son premier édito, en 1997, le président de l'époque, Jean Plassard, fixait le cap : penser en toute liberté en s'affranchissant de toute compromission, de toute connivence politique, syndicale et religieuse.

Je crois pouvoir affirmer que nous nous nous sommes tenus à ces orientations en dépit des insinuations véhiculées par les uns et par les autres en nous qualifiant, au gré des circonstances, d'association municipale, de relais de la gauche alternative, voire d'être le faux nez de la droite départementale.

Non, nous ne sommes pas cela, nous sommes tout simplement une association pluraliste où chacun peut s'exprimer en toute indépendance de ton, selon ses convictions. Loin des stratégies d'arrière-boutique, nous agissons dans la transparence. Nos conseils d'administration sont ouverts à toutes celles et ceux qui le souhaitent et toutes nos réunions font l'objet d'un compte rendu de séance diffusé à tous les adhérents.

La récente recomposition du paysage politique français avec, en particulier, localement, l'arrimage de la municipalité socialiste de Quetigny à la NUPES n'y changera rien. Nous continuerons notamment à dénoncer comme nous le faisons maintenant depuis près de 25 ans (nous figurons probablement parmi les précurseurs) la politique de densification urbaine débridée sur l'agglomération qui aggrave le réchauffement climatique. Alors que les médias s'emparent régulièrement aujourd'hui du sujet, nous avons par exemple démontré dès 2019, l'impact du tout béton sur les températures en mesurant, au sol, sur la place Centrale les écarts thermiques entre les parties pavées et engazonnées. Les évènements caniculaires que nous avons vécus cet été en sont malheureusement la triste confirmation. Le quartier de "l'étouffoir" comme l'a baptisé un de nos adhérents, à l'angle de l'avenue du Château et de l'avenue du Cromois, est un symbole de ce qu'il n'aurait pas fallu faire.

Pour conclure ce propos, je voudrais rendre hommage à Jean Michot, la cheville ouvrière depuis 25 ans de ce journal à qui l'on doit son titre mais aussi et surtout sa mise en page et la densité de son contenu dont il est l'un des principaux pourvoyeurs.

Yves GALLI

Pourquoi un tel titre ?

L'accent aigu

Association Quétigny-Environnement

Numéro 1 Printemps 199

L'édito...

Pourquoi un bulletin d'informations?

En dehors des réunions et de son Assemblée Générale notre association n'a aucun moyen de rester en contact avec ses adhérents ou sympathisants. Certes, la presse écrite, parfois la radio, la télévision, relatent certaines de nos actions. Des activités telles que sorties, expositions ou diverses autres manifestations favorisent quelques rencontres. Mais tout le monde n'achète pas forcément un quotidien. De même il n'est pas toujours possible d'être présent au moment des émissions de la radio ou de la télévision. Enfin soit par individualisme, soit par manque de temps ou encore d'autres motifs, nos différentes manifestations ou réunions ne rencontrent pas nous entendre ou nous comprendre et se laissent dominer par une administration toute puissante où les technocrates leur dictent les dossiers.

Nous nous garderons bien de croire que nous avons la science infuse. D'autres aussi ont de bonnes idées. Mais nos militants ne vivent pas sur leur petit nuage. Ce sont des gens de terrain, proches de la population.

Réservez le meilleur accueil à ce bulletin. Lisez-le. Faites le connaître à vos amis s'il ne l'ont pas reçu *(nous en tenons quelques exemplaires à votre disposition).*

Le président.

Des bâtons dans les roues!

Petite reine recherche piste...

Avez-vous déjà fait du vélo à Quétigny ou dans ses environs?

Si vous répondez oui, alors vous êtes très courageux ou bien un peu inconscient car à l'exception du dimanche, les autres jours vous risquez votre vie.

En effet, si vous empruntez les pistes cyclables entre Quétigny et Dijon, vous avez droit aux gravillons répandus sur le macadam sans compter les véhicules qui vous frôlent et les gaz d'échappement que vous respirez.

Nous vous conseillons pour les petites ballades avec vos enfants d'uti-

Au début des années 1980, l'environnement ne cesse d'entrer en politique alors que les associations écologiques étaient toutes parfaitement conscientes du changement climatique en cours. Le thème environnemental commence à prendre place sur la scène publique et occupe une place croissante dans les législations locales. Au rythme des revendications citoyennes, le droit de l'environnement a pris progressivement de l'ampleur face à la fragilité écologique et aux limites des ressources naturelles. A Quetigny, les problèmes induits par l'essor trop rapide de l'urbanisation ont attiré d'emblée l'attention des responsables et des acteurs associatifs qui s'efforcent de préserver un environnement équilibré.

1997 : le premier numéro

Quetigny-Environnement décidait, en créant son bulletin d'informations, de mettre l'accent, non seulement sur les enjeux environnementaux et l'urgence climatique mais un accent encore plus aigu sur les conséquences d'une urbanisation tentaculaire dans la métropole : pollution de l'air, des sols, des eaux, surconsommation énergétique, destruction rapide de la biodiversité par le grignotage urbain.

Notre publication semestrielle qui recense nos interventions et relate nos activités, se doit d'informer, d'éclairer et de préparer l'opinion aux graves difficultés inéluctables qui s'annoncent sur les changements climatiques et qui vont impacter notre vie quotidienne. L'accent aigu peut nous permettre de prendre conscience de la situation et de nous inciter à changer notre vie. La liberté d'expression nous autorise encore à afficher librement nos convictions, nos critiques sur des questions d'intérêt public, à émettre des idées dont certaines sont reprises par la municipalité, d'autres méprisées … Les doux rêveurs de Quetigny-Environnement, autrefois fustigés par certains élus quand ils défendaient les terres agricoles et l'agriculture bio, aujourd'hui pestent contre un cœur de ville concentrationnaire aberrant et un bétonnage qui dénature irréversiblement la ville .

Rafraichir l'atmosphère

Face au réchauffement climatique, aux vagues de chaleur de plus en plus précoces et intenses, aux canicules de plus en plus fréquentes, il est urgent de faire revenir la nature en ville, de reverdir le cœur de ville et de lutter contre les îlots de chaleur pour renforcer la résilience de la population.

Quetigny-Environnement, dont la municipalité a toujours favorisé l'intégration au sein de la politique publique locale, se situe à l'extérieur de toute appartenance partisane. Il n'en demeure pas moins que ce principe d'apolitisme ne peut tenir lorsque l'on prend conscience d'une politique qui va à l'encontre de l'histoire. Le paradoxe est étonnant : bétonner le centre-ville, subir des ilots de chaleur et concentrer l'habitat alors que l'idée de "*dédensifier la ville*" fait son chemin. L'écologie engage notre destin commun et l'actuel débat politique doit s'ouvrir et inclure des citoyens pour élaborer de véritables changements structurels. Des changements pour rafraichir l'atmosphère du cœur de ville et, peut-être, celle des acteurs associatifs avec les élus!

Jean MICHOT

Méga-bassine dans l'Est Dijonnais …

Le projet de bassine de 372 000 m3 sur Quetigny en quelques mots (source : projet multi-sage chambre d'agriculture Côte-d'Or janvier 2022).

Zéro Déchet Troyes (@zerodechetroyes) / Twitter

Une succession de sécheresses combinée à une situation naturelle très sensible aux étiages, a incité différents usagers de l'eau du bassin versant de la Tille (les 3 Communes de Chevigny/Quetigny/Couternon, 2 centres équestres, 2 centres de réinsertion et 9 exploitations agricoles) à se rencontrer et définir un projet commun.

Au vu de la situation, ces acteurs économiques usagers de l'eau d'irrigation, souhaitent s'affranchir du manque d'eau en période d'étiage et ce, grâce à un projet basé sur :

- ► Le remplissage d'une retenue lorsque la ressource est disponible,
- ► La substitution des prélèvements directs en rivière,
- ► La substitution de prélèvements effectués sur le réseau d'eau potable.

Le volume estimé d'eau à stocker s'élève à 372 000 m3 pour un coût évalué à 13 000 000 €.

Les eaux seraient retenues en dépression dans une bassine (NDR : c'est la terminologie employée pour ce type d'opération) et proviendraient de la récupération des eaux de ruissellement de l'Eco parc de Dijon Bourgogne.

L'eau stockée serait destinée à :

- ► L'irrigation de productions de consommations locales telles des légumes et grandes cultures,
- ► L'arrosage des terrains de sport, du golf,
- ► Aux manèges des centres hippiques,
- ► Aux jardins familiaux

Le site potentiel envisagé qui représente en surface, selon nos informations, trois terrains de football serait situé sur des champs au-dessus de Fontaine-Village.

Sans présager des suites réservées à ce projet, force est de constater que ces bassines sont loin de faire l'unanimité en France, là où des chantiers sont en cours de réalisation. Affaire à suivre donc avec la plus grande attention.

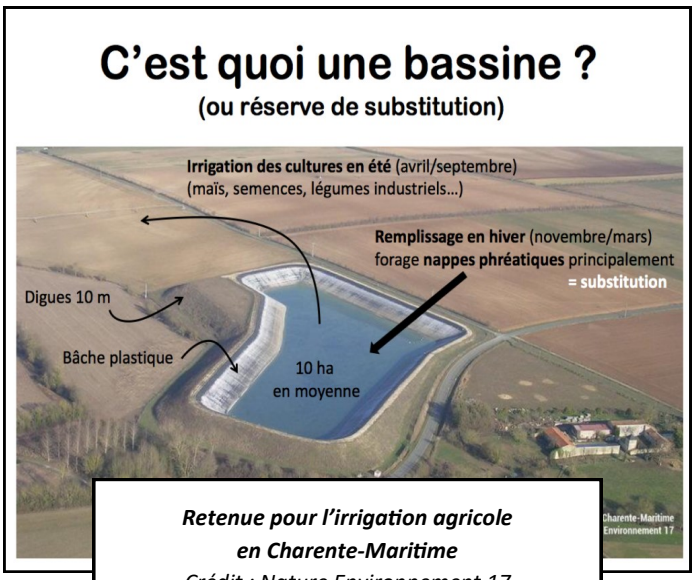

Retenue pour l'irrigation agricole en Charente-Maritime
Crédit : Nature Environnement 17
bassinesnonmerci.fr

Mais voilà ! Avant de creuser le sol, il faut se creuser la tête pour se plier aux cadres légaux comme les études d'impact et la consultation des citoyens.

L'eau vaut de l'or

Le partage équitable de la ressource en eau est un des enjeux pour relever le défi climatique. L'eau vaut de l'or, c'est un patrimoine commun, elle appartient à tout le monde. Dans un contexte de raréfaction, un tel projet mérite un débat citoyen d'autant plus que l'argent public

... ça ne coule pas de source ...

finance l'ouvrage. L'eau ne tombe pas du ciel ! Pour remplir la bassine, il faut aller la chercher. Captée, pompée dans la nappe ou récupérée, l'eau stockée est, in fine, l'eau qui se serait infiltrée dans les sols et aurait ruisselé dans les cours d'eau. L'eau prélevée ne répondra plus aux besoins du milieu naturel, impactant la biodiversité.

Pendant les épisodes de sécheresse toujours plus nombreux, une grande quantité de l'eau retenue y sera perdue par évaporation. L'eau stagnante verra sa température s'élever favorisant inéluctablement le principe d'eutrophisation et nuire à sa qualité.

Sera-t-elle rentable économiquement ?

La méga-bassine, dont le volume d'eau à stocker est de l'ordre de 400 000 mètres cubes, *(la commune de Quetigny estime ses besoins propres à 28 000 m^3 espaces verts, terrains de sport, jardins familiaux…),* ne sera pas, sans doute, qu'une simple retenue collinaire remplie par les eaux de surface ou les eaux de ruissellement de l'Eco parc de Dijon Bourgogne. L'ouvrage creusé, terrassé et étanchéifié sera un immense cratère plastifié rempli durant l'hiver par le captage des eaux de pluie et certainement par pompage dans le milieu naturel de la nappe et des cours d'eaux. Une telle réalisation, même subventionnée sera-t-elle rentable économiquement ? Le coût de fonctionnement et d'amortissement risque d'être démesuré et la ressource en eau destinée à l'irrigation de terres agricoles ou de terrains de sport entraînera une privatisation de l'eau. Les impacts négatifs sont donc nombreux sur les écosystèmes environnants et il est important de faire vivre le débat public sur ce projet. Retenir l'eau dans les sols passe déjà par le respect du cycle de l'eau, par une gestion transparente et démocratique.

Des solutions controversées

Au nom de la transition écologique, face au changement climatique, de tels projets sont controversés. *« Dans un moment de fort réchauffement climatique, on nous propose un système qui va puiser dans les nappes l'eau de plus en plus rare. Avec de tels projets, nous ne sommes pas au rendez-vous de l'histoire »,* clame l'eurodéputé écologiste Benoît Biteau.

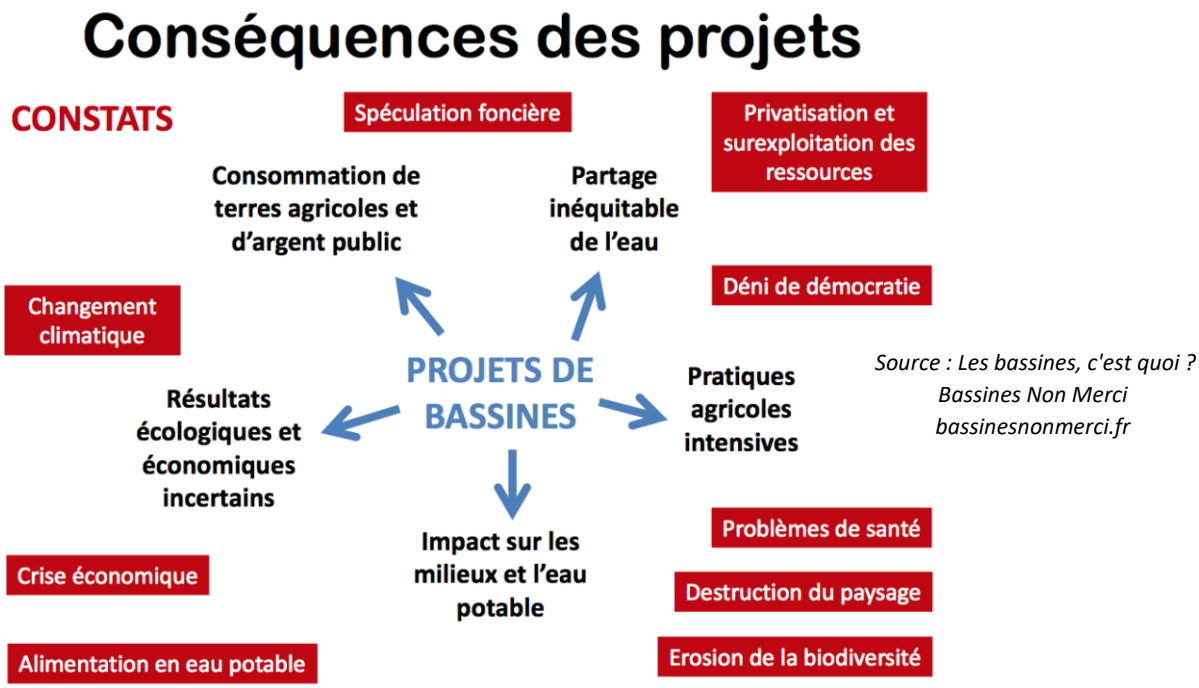

Source : Les bassines, c'est quoi ? Bassines Non Merci bassinesnonmerci.fr

... pour irriguer les terres agricoles

Une irrigation compatible avec l'agriculture maraichère

Les habitants de l'Est dijonnais souhaitent, bien sûr, des légumes pour une production locale et de qualité. La vocation nourricière de nos terres doit être préservée et l'accès à l'eau doit soutenir prioritairement cette production locale pour l'alimentation humaine. Une irrigation compatible avec l'agriculture maraichère ne peut être remise en cause si les agriculteurs s'engagent dans des systèmes qui limitent leurs impacts sur la ressource en eau.

Néanmoins, l'on peut regretter la construction de ces gigantesques réservoirs d'eau qui accaparent des surfaces agricoles et risquent d'aggraver les situations de sécheresse. Le cycle de l'eau sera un cycle infernal si l'on irrigue de plus en plus, alors que l'eau est de plus en plus rare.

Demain, dans les champs déjà artificialisés autour de la métropole, fleuriront les bassines, s'étendront les panneaux solaires, se dresseront les data centers, se fixeront les éoliennes … quant aux fermes, elles seront urbaines, connectées et sur les toits ! Une agriculture 3.0 qui n'aurait plus besoin de la richesse du sol, de la vie du sol !

L'exemple de la réserve de Fauverney

C'est un bassin de 4 hectares (emprise foncière 6 hectares) qui recueille les eaux pluviales de la zone d'activité de Fauverney. Construit avec les remblais argileux issus de la plateforme logistique, le bassin de rétention peut contenir 220.000 m^3 d'eau de pluie. Mis en service en 2015, il a engagé des sommes conséquentes pour la collectivité (2 millions d'euros) mais a permis une véritable gestion locale de l'eau.

Le bassin de rétention des eaux de pluie de la zone d'activité de la Boulouze à Fauverney

Le réservoir principal est alimenté par les eaux de pluie récupérées sur les toits et les parkings des bâtiments de la zone d'activités économiques de la Boulouze. L'eau collectée transite par deux bassins de décantation et passe dans un débourbeur/déshuileur. Elle permet ainsi d'irriguer, avec 9 kilomètres de réseaux, plusieurs centaines d'hectares de cultures exploitées par huit agriculteurs (120 000 m^3). Le bassin constitue aussi une zone de rétention lors d'épisodes pluvieux intenses et permet l'alimentation du ruisseau le Champaison (environ 60 000 m^3) pour maintenir son niveau et préserver son biotope. L'aménagement a permis de fermer 15 puits d'irrigation dans la nappe phréatique .

(Source Banque des territoires et journal Le Bien Public)

J M

Urbanisme dans l'agglomération dijonnaise :

Quetigny-Environnement est signataire du manifeste d'associations de la métropole en faveur d'une autre pratique de la démocratie sur l'agglomération en matière d'urbanisme.

Le manifeste

Nous, collectif d'associations agissant, entre autres, dans nos quartiers et communes pour la promotion et la défense de l'environnement de la métropole dijonnaise, exprimons notre indignation concernant l'attitude des élu.es métropolitain.es lors de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD).

Nous leur présentons ici une autre idée de la démocratie et saisissons les députés Côte-d'Oriens nouvellement élus quant aux choix nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ces choix, qui impacteront gravement l'habitabilité de nos communes dans les années à venir, nous préoccupent, tout autant pour les plus jeunes que pour les plus anciens des citoyens.

Rappelons les faits

Au cours de l'année 2019 qui a vu l'élaboration du PLUi-HD, une enquête publique a été menée. Comme le prévoit la loi, le Tribunal administratif a nommé une Commission d'enquête indépendante qui a rendu un avis consultatif. Sur les 1 300 observations du public, la plupart n'ont pas été prises en compte. Du 2 novembre au 3 décembre 2021, au cours d'une nouvelle enquête publique sur la modification n° 1 du PLUi-HD, 373 observations ont été exprimées. Celles-ci ont été reçues puis analysées par les Commissaires enquêteurs, qui ont retenu pour leur rapport des propositions et corrections significatives du public. Cette fois encore, les commissaires enquêteurs n'ont pas été entendus, mais ont réagi !

Des attitudes méprisantes révoltantes

Le 24 mars 2022, lors de la réunion du Conseil Métropolitain, le vice-président en charge de l'urbanisme et président de la Société publique locale d'aménagement a balayé le travail des commissaires enquêteurs, en déclarant :

« Lorsque vous nous parlez des commissaires enquêteurs, on se croirait revenus dans les Comités de salut public sous la Révolution française ! » et « *Connaissez-vous la culture, la provenance des commissaires enquêteurs ? Ils viennent de milieux ruraux et ne comprennent pas un certain nombre de situations. »*

Nous soulignons que ni le Président ni aucun des élus du Conseil présents n'ont émis de remarque ou de demande d'éclaircissement devant cet inadmissible déni de démocratie … La réaction des commissaires enquêteurs ne s'est pas faite attendre : *"Inacceptable qu'un élu remette en cause notre légitimité"*, publiée le 19 avril 2022 dans le Bien Public. Selon nous, respecter la démocratie, c'est aussi accepter la parole des habitants, qui ont fait la démarche de déposer des observations et celle des Commissaires enquêteurs, dont la mission est de porter cette parole et d'émettre un avis.

Nous pensons que ces conclusions, dans le cadre d'une enquête publique relative à un projet qui va affecter la vie des 250 000 habitants de l'intercommunalité pour les décennies à venir, méritent mieux que le mépris affiché par ses concepteurs.

Le flou entretenu

Les propos du vice-président de Dijon Métropole sont aussi l'aveu de la complexité des règles de la planification urbanistique locale. Plus de 1 000 pages jalonnées de calculs obscurs, d'acronymes et de concepts flous seraient à la portée de simples citoyens quand, aux dires de M. Pribetich, les commissaires enquêteurs n'y auraient rien compris ? Nous sommes loin de la transparence attendue… pourtant recommandée en août 2019 par la Commission d'enquête. Les réponses des élus de Dijon Métropole aux observations sont, pour la plupart, justifiées par un objectif quantitatif de logements semblant plus fondé sur des critères politiciens, que démontré par les réels besoins des habitants et les éléments du contexte climatique.

Nous déplorons aussi que les nombreux sites de projets constituent de véritables cartes blanches laissées aux investisseurs et promoteurs, permettant d'échapper à la nécessaire préservation de la nature et du patrimoine dans nos quartiers.

une autre idée de la démocratie !

Nous soulignons enfin que cette artificialisation outrancière est facilitée par le pouvoir de préemption des maires sur les propriétés. Dans ces conditions, nous nous interrogeons :

- ► et si le flou était maintenu sciemment pour éviter les recours des riverains ?
- ► et si l'intérêt des investisseurs pour la défiscalisation primait sur le bien-être des habitants ?
- ► et si l'obtention d'un énième label "pseudo-écologique" ou les performances architecturales comptaient plus que la préservation des arbres et de la pleine terre ? Est-ce là la conception que nos élus se font de leur rôle au sein d'une démocratie qui devrait être à l'écoute et prendre soin des citoyens ?

Une autre idée de la démocratie

Devant ce bafouement de la démocratie et face au dédain ou à l'indifférence des élus métropolitains, nous continuons à alerter ! D'autant plus qu'avec l'urgence climatique, l'agglomération dijonnaise - faiblement arborée (1) - est particulièrement exposée aux risques pour la santé.

En 2003 - année de canicule, parmi 13 grandes villes françaises, Dijon a été en deuxième place après Paris, pour sa surmortalité (+ 93 %) du 1er au 19 août, par rapport aux années précédentes (2). Malgré cela, l'artificialisation de l'agglomération n'a cessé d'augmenter alors qu'il faut prendre en compte ces données scientifiques.

Face à la réponse inadaptée dans la fabrique d'une ville toujours plus dense, nous pensons que la solution réside dans le pouvoir d'agir de chacune et de chacun. C'est pourquoi nos associations appellent tous les citoyens à nous rejoindre. Notre vision de la démocratie se concrétise, entre autres, par une commission de réflexion et d'harmonisation de l'urbanisme à l'échelle des grands quartiers de l'agglomération. Composée d'experts en urbanisme et en architecture, de scientifiques et sociologues, d'associations œuvrant pour la protection de l'environnement, d'habitants et d'associations de quartier, cette commission permettrait une rencontre entre les concepteurs de l'urbanisme et les habitants experts de leurs quartiers. Dans le respect de chacun, les bénéfices seraient de dresser une analyse complète des risques et de co-construire des solutions résilientes qui préviennent des dérives générant à plus ou moins long terme un mal-être de tous.

Enfin, nous demandons aux députés nouvellement élus des 5 circonscriptions de Côte-d'Or qu'ils se positionnent sur les sujets de la promotion et de la défense de l'environnement :

- ► quelles procédures d'urbanisme et d'aménagement du territoire prévoyez-vous pour le respect du vivant, humain et non-humain ?
- ► quelle est votre vision quant aux règles de participation du public ?
- ► pour l'équilibre du territoire , envisagez-vous la "démétropolisation" ? Nous sommes disponibles pour leur apporter nos témoignages et partager notre expérience pour que se mette en place, sur l'ensemble de la métropole dijonnaise et partout en France, un urbanisme participatif, sobre et soutenable.

(1) Kermap https://www.nosvillesvertes.fr/data

(2) Vandentorren S. et al., Am J Public Health. 2004;94:1518–1520

Communiqué du 27 juin 2022

collectif.assocs.dijon@gmail.com

Associations signataires :

Association du Quartier des Ateliers - Bien vivre dans le quartier Larrey - Cayen Environnement - Comité de quartier de la Montagne Sainte Anne - Ensemble pour Chenôve - Les Amis des Hauts de Dijon - Les Ami-es des Jardins de l'Engrenage - Les Ami-es des Lentillères - Les Habitants de Mirande-Montmuzard-Université de Dijon (H2MU) - Les Riverains du 30 octobre Porte Neuve - Les Riverains du quartier de Larrey - ***Quetigny environnement*** *-*

Avec le soutien de :

L'atelier de l'écologie politique - Collectif Dijon Passion Patrimoine - Les Amis de la Terre Côte-d'Or - Patrimoine Environnement Bourgogne-Franche-Comté - Préservons nos arbres en ville.

Data center à Saint-Apollinaire ...

Inscrit dans la ZAE (zone d'activité de Saint-Apollinaire) à proximité du lieu-dit Ferme de bois de Sully, l'édification d'un immense bunker informatique ne passe pas inaperçue.

Une longue ceinture blanche cerne les terres agricoles sur plusieurs kilomètres, des grues gigantesques griffent le ciel d'une campagne encore appréciable ... le béton grignote inéluctablement les espaces naturels. La construction de cet immense bunker va à l'encontre des objectifs de la non-artificialisation des terres dans l'Est dijonnais, des terres chipotées dans une ceinture verte que Dijon se targuait pourtant de préserver, au nom de son modèle de ville écologique et de la préservation des terres fertiles de l'agglomération. Mais Dijon conçoit la métropole du futur, intelligente et connectée…

Qu'est-ce qu'un datacenter ?

Socle de tous les services numériques dans nos vies professionnelles et personnelles, les data centers prolifèrent ainsi sur le territoire de la métropole dijonnaise. Ces bâtiments centralisent un ensemble d'infrastructures informatiques afin de stocker, traiter et diffuser des données informatiques et différents types d'applications. Ils sont équipés de serveurs, d'ordinateurs, de routeurs, de systèmes de stockage, de racks, de commutateurs de réseaux, de câbles, de fibres optiques … mais aussi de systèmes de climatisation, de dispositifs anti-incendie, de dispositifs de sécurisation des accès.

Pour garantir le bon fonctionnement des différents équipements, les data centers ont besoin de grandes puissances électriques qui demandent d'imposants systèmes de refroidissement. En cas de coupure de courant, des groupes électrogènes assurent l'alimentation des équipements informatiques, des onduleurs délivrent un courant propre de haute qualité.

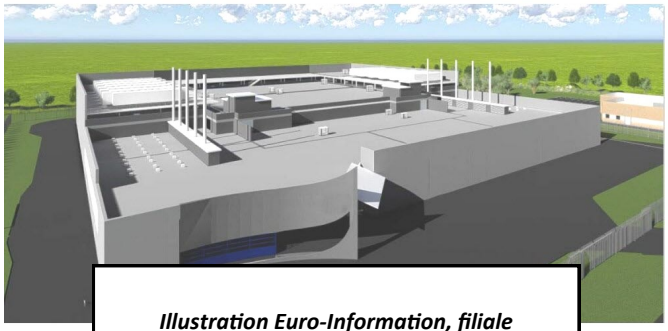

Illustration Euro-Information, filiale technologique du groupe Crédit Mutuel

... une lourde facture environnementale

Une consommation énergivore

Les systèmes de refroidissement qui évitent toute surchauffe des appareils informatiques ou électriques sont la principale source de consommation énergétique après les équipements informatiques eux-mêmes. Cette dépense de consommation énergivore suscite aussi la contestation. Ainsi, la consommation énergétique des datacenters est passée entre 2010 et 2018 de 53,9 TWh/an à 76,8 TWh/an. D'ici 2025, certains estiment que la consommation en énergie devrait augmenter de 25% pour atteindre 92,6 TWh/an.

Un dispositif de sécurisation

Pour les entreprises, les datacenters sont utilisés pour y stocker leurs données et leur environnement. Aussi fonctionnant de manière ininterrompue, il est impératif qu'ils soient équipés de dispositifs de sécurité contre les risques de vandalisme et météorologiques ou contre les intrusions informatiques. Les bâtiments ressemblent ainsi à des bunkers à l'écart des zones de risque naturel, surveillés 24h/24 et 7 jours sur 7…

L'impact sur l'environnement

Le désastre écologique ne s'arrête pas là, l'impact du numérique sur l'environnement est considérable. Les consommateurs ont bien du mal à voir l'empreinte écologique des serveurs indispensables à la navigation sur le Web et à la circulation des 300 milliards de courriels, pourriels, photos ou vidéos envoyés quotidiennement. Dans les data centers, serveurs, routeurs, ordinateurs sur lesquels s'accumulent les centaines de milliers de textes, images et vidéos postés chaque jour, ont besoin de beaucoup d'électricité pour fonctionner mais aussi pour être refroidis. Avec une consommation moyenne de 200 TWh/an, ces centres de stockage sont devenus les grands pollueurs de l'environnement. La climatisation et le refroidissement des serveurs consomment de 40 à 50 % de la consommation énergétique d'un data center.

En France, le secteur du numérique représente 2% des émissions de gaz à effet de serre et pourrait atteindre les 7% d'ici 2040. Dans le monde, le numérique constitue 4% des émissions de gaz à effet de serre et ce chiffre risque de doubler d'ici à 2025. *« On estime qu'un data center moyen consomme autour de quatre mégawatts par heure, ce qui équivaut environ à la consommation de 3 000 foyers américains »*, remarquent les auteurs de La face cachée du numérique *[La Face cachée du numérique, l'impact environnemental des nouvelles technologies, par Fabrice Flipo, Michelle Dobré et Marion Michot, aux éditions L'Échappée.)* « *A l'échelle mondiale, les data centers représentent 1,5% de la consommation électrique, soit l'équivalent de la production de 30 centrales nucléaires* », rappelle Fabrice Flipo, co-auteur du livre. L'Europe abrite environ sept millions de serveurs regroupés par centaines ou milliers dans des data centers, dont le plus gros consomme autant qu'une ville de 200 000 habitants. « *Avec l'essor spectaculaire du stockage en ligne, ces chiffres sont appelés à croître sans cesse »,* précise Fabrice Flipo.

La sobriété est une urgence

A quand la sobriété numérique ? La construction de nouveaux data centers accentuent les besoins en énergie et donc les émissions de CO_2. Les data centers participent, non seulement à l'épuisement des ressources mais à la pollution liée à leur construction et à leur fonctionnement. En s'affranchissant des contraintes écologiques, économiques et démocratiques, la métropole dijonnaise connectée, continue la politique du toujours plus … et son lot de gaspillage énergétique. En intégrant des data centers dans les villes et dans les territoires péri-urbains, la marche vers une métropole sobre n'est pas pour demain et le terme "décroissance" reste politiquement incorrect.

Jean MICHOT

Nuisances aériennes :

Après des mois de silence, le sujet est enfin repris au niveau des différentes instances. Plusieurs événements sur le premier semestre 2022 expliquent ce changement de posture par rapport à nos attentes, nous habitants des communes riveraines :

- une pétition d'habitants de Sennecey en janvier 2022 réveille le dossier, notamment auprès des élus;

- des réactions d'élus, dont le plus actif, M. RUET, maire de Chevigny Saint Sauveur et conseiller départemental ; mais d'autres maires, discrets jusqu'à présent, se manifestent désormais (Sennecey, Neuilly-Crimolois, …);

- une prise en compte effective de la problématique des nuisances par la nouvelle gouvernance de l'aéroport, certainement sous l'effet de nos insistantes relances;

- une nouvelle présidente du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic (SMADL), manifestement bien plus engagée sur le sujet que son prédécesseur;

- et surtout l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général de la Préfecture très mobilisé qui, estimant que ce dossier de conflit d'usage concernant ce site a trop traîné, exige d'aboutir au plus vite sur un compromis d'exploitation.

Ainsi, ce premier trimestre 2022 a été jalonné par cinq RDV essentiellement suite aux initiatives de Quetigny- Environnement.

Mercredi 30 mars 2022 :

RDV entre la Responsable d'Exploitation de l'Aéroport de Dijon-Longvic et des représentants d'associations et de riverains :

Initiée à notre demande, l'objectif de cette réunion sur le site de l'aéroport est d'établir le contact avec la nouvelle personne en responsabilité sur l'aérodrome (après un 3ème changement de titulaire en moins de deux ans…).

Afin que toutes les parties aient le même niveau d'information, nous avons pu partager l'historique de nos démarches depuis 3 ans et poser l'état des lieux des nuisances aériennes telles que vécues depuis les différentes communes riveraines.

Mercredi 18 mai 2022 :

Réunion de prise de contact entre EDEIS, DIJON-MÉTROPOLE et les associations représentées en CCE (Commission Consultative de l'Environnement).

Organisé dans les locaux de Dijon-Métropole, cette réunion, annoncée à l'origine comme une relance du travail sur la charte de l'environnement, se traduit en fait par une séance de présentation de la société EDEIS, gestionnaire du site (juste la 3ème pour quelques-uns d'entre nous…). Nous notons cependant une posture déterminée de la présidente du syndicat mixte de l'aéroport et son engagement pour reprendre le travail de concertation.

Mardi 24 mai 2022 :

RDV auprès du maire de QUETIGNY

Ce RDV est provoqué à l'initiative de M. DETANG, maire de Quetigny, pour se mettre au bon niveau d'information sur le sujet. M. DETANG se trouve en décalage par rapport à certains de ses collègues maires d'autres communes impactées par les nuisances aériennes dans la mesure où il ne dispose d'aucune plainte officielle d'habitants et où lui-même ne perçoit aucune des nuisances telles que décrites.

En l'absence de remontées, il s'estime démuni pour rapporter auprès des autres acteurs (Dijon-métropole, préfet) les nuisances pouvant être perçues par des administrés de Quetigny. Restant à notre écoute, M DETANG s'affiche attentif au dossier et à son développement.

Mercredi 25 mai 2022 :

Commission Consultative de l'Environnement. La CCE est l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aérodromes. L'autorité administrative peut créer, pour tout aérodrome visé à l'article L. 112-5 du code de l'urbanisme, une CCE.

Instance paritaire devant se réunir normalement une fois par an (dernière réunion il y a plus de 2 ans), elle est animée en préfecture par M. le Secrétaire Général de Préfecture de Côte d'Or. Ce dernier affiche une volonté ferme d'aboutir très vite à une charte qui règle sur le fond ce conflit d'usage entre les activités aériennes et la présence des habitants des communes riveraines.

peut-être du changement

Deux représentants de BFC para, exposent les mesures que prend l'entreprise BFC par pour minimiser les nuisances auprès des riverains (remplacement d'avion, trajectoires changeantes, procédures moteur…).

M. RUET, Maire de Chevigny, se déclare personnellement impacté en confirmation des réactions de ses administrés et demande la cessation des nuisances, notamment le week-end ! M. Pierre PRIBETICH, Vice-Président de Dijon-Métropole demande "des restrictions absolues de l'activité à des heures où les habitants ont droit au repos et souligne qu'il faut évoluer fortement sur cette situation qui ne peut rester en l'état" !

C'est dans cette instance que toute l'assemblée apprend que BFC Para, fonctionnant manifestement en électron libre sur la plateforme, étoffe son calendrier et organise un championnat de France sur la plateforme fin août. En plus du traditionnel rassemblement "Mustard Boogie" sur 4 jours du week-end du 15 août, ceci est juste gage de nuisances continues pour les riverains sur toute la 2ème quinzaine d'août !

Pour notre part, nous sommes intervenus sur les procédures techniques qui n'ont pas vocation à juste contenter les représentants d'associations mais qui doivent être respectées si elles sont publiées. Nous avons également cité le sujet du principe d'antériorité pouvant donner lieu, selon la jurisprudence, à indemnisation si certains riverains, à défaut d'être entendus, décidaient de se replier individuellement ou collectivement vers un processus juridique.

Jeudi 30 juin 2022 :

1ère réunion de travail pour l'élaboration d'une charte d'environnement durable

Organisée dans les locaux de Dijon-Métropole, c'est une réunion en grand comité à laquelle participe Dijon-Métropole, la présidente du syndicat mixte de l'aéroport, des représentants de la préfecture, la direction de l'aéroport, des usagers aéronautiques dont BFC Para, plusieurs maires (Chevigny, Sennecey, Neuilly-Crimolois) et nous-mêmes 3 représentants d'associations environnementales.

Le directeur régional de la société EDEIS détaille les 1ères mesures prises (limitation des entrainements, y compris la nuit, prises d'altitudes minimum, concertation avec les services de l'armée de l'air, établissement de protocoles avec les usagers aéronautiques, …) et celles qu'il convient d'approfondir, dont des horaires d'activité.

Nous avons noté l'engagement de la société Apache Aviation et ses pistes de réflexion pour minimiser le bruit de ses avions Epsilon. Nous avons aussi remarqué la rigidité du représentant de BFC Para pour évoluer vers d'autres mesures que celles citées en CCE (voir plus haut) et qui pour nous restent des mesures à la marge.

Le cessna 208 Caravan de BFC Para pris à l'atterrissage sur son site d'attache à Lille

Pour la 1ère fois nous entendons les avis de 3 maires converger pour se plaindre des nuisances sonores et exprimer une attente forte de la part de leurs administrés pour un compromis d'exploitation à formaliser au plus vite.

Une deuxième réunion de travail est programmée début septembre.

En résumé :

Au bout de 4 ans de démarches et sous l'effet de plusieurs changements de personnes en responsabilité sur le sujet, il semble que les choses bougent enfin dans le bons sens. En restant prudents, en ce début août 2022 où nous rédigeons ces lignes, nous remarquons depuis quelques semaines une diminution des nuisances sonores perçues au niveau de Quetigny. Reste à savoir si les gênes sonores ne sont pas simplement reportées vers d'autres communes de l'est ou du sud Dijonnais.

Aéroport ou aérodrome ?

Quel terme employer pour désigner la plateforme de Dijon-Longvic ? Normalement c'est le terme aérodrome qui est approprié car le site, orienté sur le trafic d'affaires, d'entrainement et de loisirs, n'a aucune activité de trafic commercial de passagers (à l'inverse de Dole-Tavaux par exemple).

Par contre, la société EDEIS concessionnaire et ses dirigeants sur site envisagent un possible élargissement de l'activité de la plateforme vers un trafic occasionnel de passagers pouvant être en rapport avec les développements économiques de la métropole dijonnaise et de sa région. Dans ces conditions la responsable de l'aéroport souhaite conserver la désignation Aéroport de Dijon Bourgogne. Nous respectons ce choix et parlons désormais d'aéroport pour désigner la plateforme de Dijon-Longvic.

GP

Leçons de choses aux jardins familiaux … c'est reparti !

Initiés en 2018 et suspendus pour cause de COVID, nous avons pu organiser cette année, le 30 juin 2022, aux jardins familiaux, avec la classe de CE1 de l'école de la Fontaine aux Jardins de Mme Séverine DECROOS, 3 ateliers nature.

Les oiseaux au jardin : cette thématique aborde en particulier le rôle des oiseaux dans les jardins avec leurs régimes alimentaires et leurs ressources nourricières, (fruits, graines, insectes, invertébrés, micromammifères), l'identification des éléments constitutifs de nids avec la présentation de certains d'entre eux. La description des poules présentes dans le poulailler a permis une approche initiale très concrète des principales caractéristiques de l'avifaune.

Faire des semis en godet, petit atelier rempotage : chaque élève a pu mettre la main à la pâte et dans la terre. Un petit rappel sur les légumes de nos régions à découvrir ou à redécouvrir pour certains et surtout des notions de base sur les saisons … pas de tomates en hiver par exemple.

Et pour finir, un atelier pliage pour la confection de sachet de graines. Tout le petit monde est reparti content avec son plant de tomate et son sachet réalisé par ses soins.

De la graine à la plantule : plantes potagères et herbes aromatiques. 3 intervenants ont expliqué aux enfants les légumes de saison disponibles actuellement dans les jardins (chou-fleur, courgette, concombre, tomate...) en insistant sur l'importance de ne pas utiliser de produits pesticides pour les produire. Les enfants nous ont impressionnés en nous faisant comprendre qu'ils connaissaient l'agriculture biologique. D'autre part, nous avons mis aussi l'accent sur les herbes aromatiques en leur faisant sentir et en leur expliquant leur utilisation. Ils sont tous repartis très contents avec un petit bouquet de 3 herbes.

Nous espérons pouvoir élargir l'année prochaine cette démarche à d'autres classes des écoles primaires de Quetigny en essayant de mobiliser des ressources humaines complémentaires pour y parvenir. Plus qu'à la manipulation des écrans tactiles, c'est aux merveilles de la nature que nous devons sensibiliser les jeunes générations pour donner un peu plus de poésie à notre existence qui en manque singulièrement.

Les brèves de l'accent aigu

Piste cyclable Quetigny-Chevigny : 180 000 € hors taxe, un pont en or !

Sur un budget global de 300 000 € pour la réalisation du tronçon cyclable Quetigny-Chevigny (source Dijon métropole), 180 000 € hors taxe, c'est ce qu'aura coûté à lui seul le pont enjambant la Mirande, totalement surdimensionné par rapport à son usage, soit 60 % du montant global de l'opération.

« *Un pont*, nous précise dans un courrier du 5 mai 2022 Nathalie KOENDERS déléguée aux déplacements doux au plan vélo, *dimensionné et positionné, d'une part afin d'accueillir en parallèle les cheminements piétons et, d'autre part, afin de respecter les prescriptions règlementaires pour ne pas entraver l'écoulement du ruisseau en cas de débordement. Cette contrainte hydraulique a ainsi imposé l'altimétrie d'implantation de la passerelle.*»

"Tu te souviens du pont qu'on traversait naguère pour passer la rivière ..."

(Le petit pont en bois chanté par Yves Duteil)

Le petit pont en bois, un peu moins de 100 mètres plus bas, au confluent de la Mirande et du Cromois remplit correctement sa mission (cf. accent aigu n° 49). Pour combien d'euros en moins ? L'occasion aussi pour nous de déplorer, entre autres, la vétusté et l'état déplorable du marquage au sol des pistes cyclables sur une grande partie du réseau métropolitain.

L'ailante glanduleux : vraiment envahissant !

Moins d'un an après les premières mesures d'éradication entreprises par les services municipaux suite à l'accent aigu n° 48 où nous dénoncions sa présence, l'ailante glanduleux repousse de plus bel aux abords de l'école des Cèdres, en bordure du parc et du groupe scolaire. La preuve, si besoin en était, du caractère vraiment envahissant de cet arbre ! Il va falloir employer de gros moyens pour l'éliminer totalement de l'espace public.

Une conférence aux oubliettes !

A la demande de Quetigny Environnement, la municipalité s'était engagée à organiser avant la fin de l'année 2021, une conférence-débat sur la 5G. Depuis, silence sur les ondes. En politique le refrain est bien connu : les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent !

Ici commence la mer Méditerranée…

Ici commence la mer Méditerranée… c'est d'ici, de la Mirande, que Quetigny lui envoie ses eaux polluées !

La pollution de la Mirande nous est de plus en plus insupportable, alors que la municipalité ne manque pourtant jamais d'afficher ses préoccupations écologiques. Voici un extrait d'un mel. adressé le 20 juin 2022 au maire.

Bonjour Monsieur le Maire,

Une nouvelle fois, c'est vraiment désolant, insupportable, inadmissible, j'ai constaté ce matin des dépôts blancs importants (photo jointe) dans la Mirande qui, visuellement, s'apparentent à du savon, dans un contexte caniculaire augmentant la concentration des polluants.

Ça fait maintenant des années et des années que ça dure, ça fait des années que nous vous le signalons sans constater à ce jour la moindre évolution.

Nous en venons à nous demander ce qui se cache derrière une telle inertie. Nous cachez-vous une défaillance importante du réseau ? Protégez-vous des intérêts ?

Quand allez-vous enfin agir et faire cesser cette pollution ?

Merci de toutes les informations que vous voudrez bien nous donner sur ce qui a déjà été fait et sur ce que vous comptez faire car cette situation ne peut pas indéfiniment perdurer !...

Yves GALLI

PS : pour compléter le tableau un ou des imbéciles se sont amusés à desceller deux panneaux de signalisation et à les jeter dans le lit de ce cours d'eau (cf. photo jointe). Malgré notre signalement à la mairie Ils continuent à croupir et rouiller tranquillement dans l'eau à l'heure où nous diffusons ce bulletin.

Panneaux abandonnés dans la Mirande (dont la source n'a pas tari en dépit des fortes chaleurs estivales)

Réchauffement climatique

Pour les spécialistes du réchauffement climatique…et les forts en maths !

Sachant qu'à l'âge adulte, un cyprès a jusqu'à 50 millions d'aiguilles, un chêne environ 250 000 feuilles (*les cahiers techniques de la FCPN – à la découverte de l'arbre p.7)* :

Combien de feuilles avaient les arbres abattus lors de la réalisation de l'opération « Cœur de ville » ?

Combien de feuilles ont les 1300 scions plantés pour la création de la forêt urbaine et les 248 arbres pour la ZAC "Cœur de ville" ? Combien aurait-il fallu en planter pour compenser immédiatement et intégralement la destruction des arbres existants ? Combien d'années faudra-t-il à ces plants pour rétablir la situation initiale avant l'opération « Cœur de ville » ?

Ce qui est sûr, c'est que d'ici là, le réchauffement climatique lié aux ilots de chaleur, ne peut qu'empirer sur notre commune, (surtout si l'on prend en compte les effets induits du futur quartier de "l'Etouffoir)", tant les mesures de compensations prises sont insuffisantes et ne produiront pas leurs effets avant de nombreuses années.

Réchauffement climatique : "Notre planète est en train de devenir rapidement inhabitable", avertit Greenpeace France .

"On a un gouvernement qui est complètement à contresens de la transition écologique parce qu'il est au service de la classe des plus riches et des multinationales", dénonce Clément Sénéchal, porte-parole Climat de Greenpeace France dans un interview à France info publié le 10/08/2022.

A la question :

Est-ce qu'il y a une soif de justice des plus modestes ?

"*Il y a un problème de justice sociale. L'urgence c'est de changer de système économique, d'abandonner le paradigme complètement fanatique de la croissance, repositionner les activités humaines dans le cadre des limites planétaires. Il y a déjà six limites sur neuf qui ont été franchies à commencer par le changement climatique et l'érosion de la biodiversité. Il faut organiser la sobriété pour qu'elle soit juste. Il faut partager l'effort en commençant par ceux qui ont l'empreinte carbone la plus élevée, c'est-à-dire les plus riches. En France, les 1% les plus riches, en raison de leur style de vie, ont une empreinte carbone 13 fois plus élevée que les 50% les plus pauvres."*

Face au problème majeur du réchauffement climatique, il est difficile de croire les personnes qui sont encore dans le déni. Les canicules, les incendies, les sécheresses ou les innondations historiques qui sévissent nous effrayent d'autant plus que ces évènements évoluent rapidement et sont de plus en plus nombreux, de plus en plus dramatiques. Mais comment nous préparer et préparer surtout les jeunes à ce monde anxiogène qui vient ? La sobriété énergétique méprisée par les politiques est sans doute l'une des démarches décisives dans la lutte contre le changement climatique. Encore faut-il changer nos modes de vie et transformer la société !

"Notre maison brûle ... et nous regardons ailleurs ! "

Episodes caniculaires de l'été : place Centrale ou… chauffage central ?

Relevés de températures effectués le mardi 19 juillet 2022 sur ma terrasse carrelée orientée Nord-Ouest et sur la place centrale, en face de la pharmacie des cousis, avec un thermomètre à un mètre de hauteur, toujours orienté dos au soleil.

Jour	Heure	Place centrale	Ma terrasse
Mardi 19 Juillet 2022	7h10	24°	21°
Mardi 19 Juillet 2022	12h30	35°	31°
Mardi 19 Juillet 2022	18h	**40°**	37°
Mardi 19 Juillet 2022	22h45	32°	29°

Pour info, températures relevées par météo France à Dijon sous abri, le mardi 19 juillet 2022, jour de canicule en alerte orange : 18°/38°.

Quelques commentaires :

Les écarts de températures sur la journée oscillent entre 3 et 4 degrés. Les arbres plantés dans le cadre du projet « cœur de ville » (248 selon les chiffres fournis par la municipalité - source opuscule Quetigny sème la nature en ville) ont peu ou pas d'effets modérateurs sur les températures et on peut donc en conclure qu'elle est insuffisamment végétalisée.

Commentaires de Benjamin Pohl, chercheur au CNRS qui s'exprime sur ce sujet dans le journal le Bien Public du lundi 18 juillet 2022 p.4 :

…L'urbanisation est un autre élément primordial à prendre en compte. En 2003, dans un pays qui était encore urbain à 75% environ, 95% de la surmortalité était urbaine. Cela en raison des ilots de chaleur urbains : la ville reste chaude après le coucher du soleil alors que la campagne se refroidit. Cela prive les urbains du repos dont le corps a besoin après avoir été exposé à la chaleur, d'où un épuisement du corps qui s'affaiblit. Rafraîchir la ville est possible en donnant davantage de place à la végétation, aux matériaux ne stockant pas la chaleur, en jouant sur la taille et la forme des bâtiments, en végétalisant les toitures, les murs, les rues ou les places, là où c'est possible, en privilégiant les matériaux clairs qui réfléchissent l'énergie au lieu de l'absorber…

Ce n'est manifestement pas le cas place Centrale où ça chauffe ! 3 à 4 degrés de moins sur ma terrasse par rapport à la place Centrale à environ 400 m de chez moi, ce n'est pas négligeable !

Yves GALLI

Point de vue

Réchauffement climatique : une prise de conscience qui tarde à se manifester.

Avec les épisodes caniculaires vécus cet été conjugués au conflit armé russo-ukrainien, on aurait pu penser que le gouvernement adopte en matière de consommation énergétique des mesures restrictives, notamment concernant la circulation automobile, telles que la limitation de la vitesse sur les routes et les autoroutes.

En cette période estivale notre président n'a sûrement pas souhaité « emmerder » nos concitoyens. Pourtant le moment était propice tant les esprits pouvaient être frappés en particulier par les incendies et les chaleurs torrides. Cette inaction est regrettable.

Car il ne faut pas rêver. Si nous voulons préserver l'avenir de l'humanité, nous devons tous (citoyens, entreprises, …) être engagés dans la bataille de l'énergie. Cette chasse au gaspi n'échappera pas à des mesures restrictives assorties de sanctions en cas de non-respect. Le terme d'écologie punitive prend ici tout son sens. On ne luttera pas contre le changement climatique sans changer nos habitudes et nos modes de vie.

Yves GALLI

4ème vague de chaleur estivale…

Panorama photographique de l'état inquiétant des cours d'eau dans le périmètre Quetigny/Chevigny/Couternon réalisé le samedi matin 13 août 2022 *(avant l'apparition des premières pluies le dimanche 14 août dans l'après-midi).*

Les cours d'eau qui avaient encore un peu de débit.

La Mirande … accablée de tous les maux

De l'eau s'écoulait toujours dans la Mirande accablée de tous les maux : pollutions, dépôts sauvages (caddies, panneaux de circulation), odeurs nauséabondes, … rien ne lui est épargné.

Photo prise sur Chevigny

Le Cromois … pas si mal en point !

De l'eau s'écoulait toujours dans le Cromois : à première vue, pas le plus mal en point…il y a même des poissons !

Photo prise derrière le stade

Le Bas Mont littéralement à l'abandon !

De l'eau s'écoulait toujours dans Le Bas Mont (Encore appelé le/la Varaude). Livré à la végétation, un mince filet d'eau alimentait encore la Norges asséchée.

Photo prise sur la zone d'activité de Couternon à proximité immédiate de sa confluence avec la Norges. .

Les cours d'eau asséchés.

La Goulotte … y a plus de flotte dans la Goulotte !!!

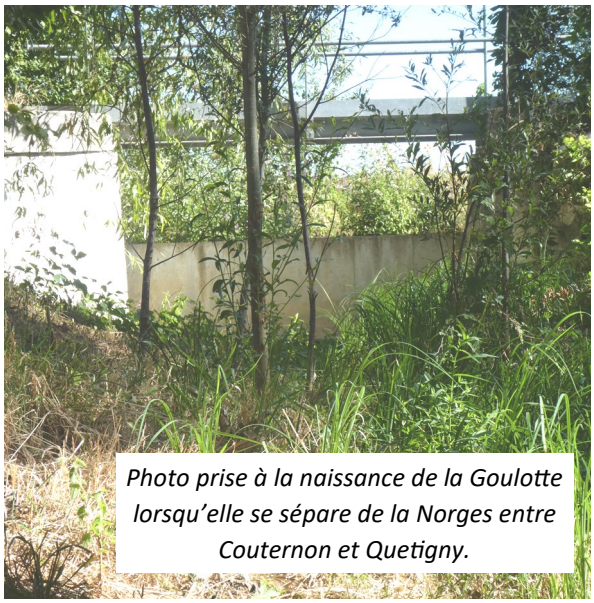

Photo prise à la naissance de la Goulotte lorsqu'elle se sépare de la Norges entre Couternon et Quetigny.

Depuis bien longtemps elle n'est plus alimentée par la Norges malgré la réalisation en 2017 par le SITNA *(Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norges et de l'Arnisson)* d'un vannage qui n'a jamais été opérationnel ! Un bel exemple de gaspillage des deniers publics que nous dénoncions déjà

... les cours d'eaux touchent le fond

dans l'accent aigu de septembre 2019 n° 45 : coût total de l'ensemble des opérations d'aménagement entreprises sur son cours 600 000 €.

Photo prise à Chevigny

La Goulotte est seulement alimentée aujourd'hui en aval, 400/500 m plus bas, par la Mirande ! En fait ce sont les eaux de la Mirande et non celles de la Goulotte qui s'écoulent à Chevigny et que l'on retrouve à l'ancien lavoir.

La Vieille Tille : plus rien n'y frétille !

C'est sec comme un sentier caillouteux ! De l'eau subsiste çà et là dans des trous.

Photo prise à Couternon en aval de la salle des fêtes .

La Norges : triste spectacle de poissons à l'agonie !

C'est de loin le cours d'eau qui devrait avoir le plus fort débit mais sa source est tarie. Au barrage de Couternon sur la route en direction de Remilly/Chevigny, la lente agonie des poissons en recherche d'un peu d'oxygène pour survivre interpelle. Une image qui préfigure l'avenir de l'humanité ?

De ce périple, qui nous rappelle que l'eau est un bien précieux, surtout lorsqu'elle n'est pas polluée, deux remarques :

Le réseau hydrologique local a été fortement impacté par la vague de chaleur estivale.

Seuls la Mirande, le Cromois et à un degré moindre le Bas Mont ont continué à s'écouler en dépit de la sécheresse.

... Et une question :

Quand la mairie va-t-elle enfin se préoccuper des problèmes de pollution de la Mirande ? Son inertie, son indifférence sont indignes d'une municipalité prétendument écologiste. C'est inacceptable.

Yves GALLI

Pollution lumineuse : Quetigny n'y échappe pas ...

Quetigny s'est engagé pour mieux gérer et diminuer l'éclairage public en privilégiant l'éclairage LED. Mais Quetigny qui consent à rester dans la lumière, rechigne à éteindre tous les points lumineux de la ville. L'éclairage public pose alors la question de la pollution lumineuse.

Nuit blanche sous les feux des projecteurs

On peut parler de pollution lumineuse : les éclairages artificiels sont omniprésents et nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Force est de constater, là où j'habite, que la lumière trop blanche éblouit et force à fermer d'avantage la rétine. Si les lampadaires de rue n'éclairent pas le ciel comme le faisaient les anciennes boules lumineuses, au final on évite de regarder ! Dans le quartier, par souci d'économie, l'extinction nocturne d'un lampadaire sur deux était pratiquée. Aujourd'hui "le tout LED" n'a pas réduit pour autant le nombre de points lumineux. Il ne fait plus nuit dans cet environnement artificiel et il n'est guère possible de dormir la fenêtre ouverte quand il fait chaud, ni de percevoir les étoiles .

Conséquences de la pollution lumineuse sur la santé humaine

La pollution lumineuse dont les effets supposés sur notre santé restent peu évoqués n'est pas sans conséquences. L'obscurité est essentielle pour la biodiversité et la santé humaine. En particulier la lumière nocturne diminuerait le taux de mélatonine, la lumière artificielle troublerait notre rythme circadien qui contribuerait à la prise de poids. Selon des chercheurs de l'Université de Toronto (Canada), une exposition prolongée non naturelle constituerait une "pollution par la lumière artificielle", un des plus importants facteurs à l'origine de l'augmentation actuelle des cancers.

Conséquences de la pollution lumineuse sur les animaux

Le "suréclairage" est la cause première de la disparition d'espèces d'insectes nocturnes et pollinisateurs. "*Les lumières nocturnes peuvent altérer les interactions naturelles entre espèces comme la compétition ou la prédation ; elles peuvent perturber l'orientation d'espèces nocturnes*" (Nuisances dues à la lumière - AFE, JP Bouly - Université Pierre et Marie Curie et Marc Thery - Muséum d'Histoire Naturelle). Les insectes volants sont attirés par les lumières artificielles, délaissent leurs écosystèmes, meurent d'épuisement et fragilisent leurs reproductions. En ville, les oiseaux sont victimes de la pollution lumineuse. Le moineau domestique, le merle noir, la mésange bleue voient leur comportement et leur reproduction modifiés. Pour ce qui concerne les d'oiseaux migrateurs, selon Marc Théry, chercheur au laboratoire d'écologie générale, près d'un million meurent chaque année, désorientés par la pollution lumineuse nocturne.

Conséquences de la pollution lumineuse sur la végétation

La végétation éclairée en permanence dégénère de façon précoce. La lumière artificielle nocturne affecte les plantes en perturbant la germination, la croissance, la floraison, le développement des feuilles ou des fruits .

Un feu d'artifice permanent

Que dire aussi des innombrables sources de lumières artificielles, panneaux publicitaires, enseignes lumineuses qui, à la tombée de la nuit, s'allument grâce à des détecteurs de mouvement ! Quel gaspillage énergétique aux conséquences sur les dépenses publiques ! Ne faudra-t-il pas éteindre dans les rues pour ne pas couper chez les particuliers ? L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN), œuvrant pour la qualité de la nuit et luttant contre la pollution lumineuse décerne le label Villes et Villages étoilés suivant le niveau d'implication de la commune dans la gestion de son éclairage nocturne. Quetigny, ville labellisée "4 fleurs" pourra-t-elle se voir décerner la distinction 4 étoiles en participant à l'édition du label national "Territoire de Villes et Villages étoilés" ?

Jean MICHOT